



## **Politique de versement des bourses d'études aux étudiants du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) :**

1-Pour les grandes quantités de bourses envoyées en même temps (par exemple l'envoi en masse du programme de bourse d'automne F-300), un montant sommaire sera transféré directement au CCNB par virement bancaire ou transfert électronique de fonds avec la liste des récipiendaires, peu importe s'ils ont payé leurs frais de scolarité.

Le CCNB fera la distribution de celles-ci directement dans le compte collégial des étudiants ou remettra un remboursement selon la politique du collège à cet effet.

2- En dehors des envois de bourse en masses, les bourses destinées aux étudiants qui n'ont pas payé leurs frais de scolarité au complet, seront aussi transférés directement au CCNB avec la liste du ou des récipiendaires. (Par virement bancaire ou transfert électronique de fonds).

Le CCNB fera la distribution de celles-ci directement dans le compte collégial des étudiants.

*Les bourses de dépannages en cas d'urgence (Critical Aid) peuvent faire exception. C'est à la discrétion du collège et de la Fondation.*

3-Les circonstances le permettant, à partir de septembre 2024, les étudiants qui ont payé leurs frais de scolarité en totalité qui seront choisis pour recevoir une bourse en dehors des envois de bourses en masse résultant des programmes, tels que celui d'automne (F-0300), recevront celle-ci via un transfert Interac, **par courriel** (au lieu d'un chèque).

**Pour ce faire, l'étudiant devra absolument avoir un compte bancaire canadien avec le service de virement interac pour accepter l'argent.** Une liste des établissements financiers qui offrent le service de virement Interac est disponible sur le site web de la Fondation.

L'étudiant devra aussi avoir rempli, soit un formulaire d'application à l'un des programmes de bourse de la Fondation ou le formulaire en ligne spécifiquement conçu pour confirmer son information personnelle nécessaire à la réception d'une bourse.

**\*ATTENTION :** si l'adresse électronique fournie est incorrecte et qu'une personne autre que le bénéficiaire encaisse la bourse, la Fondation ne peut pas être tenue responsable du remplacement de celle-ci. C'est pourquoi il est très important de bien remplir les formulaires.

**\*PRÉCAUTION ANTI-FRAUDE :** Pour réduire les opportunités de fraude, le CCNB enverra un COURRIEL d'avis à l'étudiant, qu'il recevra une bourse par transfert Interac de la Fondation du CCNB. **Présentement, nous n'utilisons JAMAIS les transferts électroniques via TEXTO. Les étudiants ne doivent donc JAMAIS accepter un virement Interac de la 'Fondation' via texto et ne jamais accepter le transfert courriel sans avoir reçu au préalable un avis du collège.** Ce courriel contiendra également la question de sécurité et la réponse pour les comptes qui n'ont pas le dépôt automatique.

**\*À NOTER** que toute demande de changement d'adresse courriel pour la réception d'une bourse via transfert Interac devra inclure une preuve d'identification de la personne faisant la demande. Seules les demandes de l'étudiant récipiendaire de la bourse en question seront considérées.

*À noter, cette politique peut être modifiée à tout moment.*